

Un site de formation



**UFA* du lycée Les
Buissonnets**

7, boulevard Daviers
49100 ANGERS



Rattaché au CFA de l'ESA



55, rue Rabelais
49000 ANGERS



Pour vous inscrire contactez :

Laura ROGER

Responsable apprentissage
02.41.24.19.70 / 07.57.42.08.90
roger.lesbuissonnets@cneap.fr

Apprentissage

Bac Pro Services Aux Personnes et Aux Territoires



Angers

2 ans de la première à la terminale

Bac Pro

1 an
en première ou en terminale

Services Aux Personnes et Aux Territoires

A qui s'adresse
l'apprentissage en
Bac pro ?

Aux personnes âgées de 16 à 29 ans :

- ◆ Ayant réalisé une année de seconde (professionnelle, générale ou technologique), ou ayant obtenu un CAP.
- ◆ Intéressées par l'accompagnement, les soins et les services à la personne mais aussi par l'animation.
- ◆ Motivées et prêtes à s'engager en tant que salariées d'une structure.

Objectifs de la
formation

- ◆ Acquérir des techniques d'aide à la personne.
- ◆ Appréhender le fonctionnement des structures de services.
- ◆ Comprendre la gestion et la création de services à la population en milieu rural.
- ◆ Développer des compétences en terme d'esprit d'initiative, de capacité de travail d'équipe, de prise de responsabilités et d'autonomie.
- ◆ Accueillir des publics et prendre en charge des demandes.

Les tâches confiées

- ◆ Assurer le confort et le bien être des personnes.
- ◆ Réaliser, en autonomie des interventions d'aide à la personne.
- ◆ Proposer et animer des activités.
- ◆ Aménager le cadre de vie de la personne.
- ◆ Accompagner des personnes dans les actes du quotidien.
- ◆ Intervenir en restauration, tourisme et développement local.

Formalités

Le contrat d'apprentissage est un contrat à durée déterminée, par lequel l'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer au jeune une formation professionnelle.

Les 6 formalités à accomplir :

- ◆ Demander le formulaire de contrat d'apprentissage (Cerfa FA 13a) à l'UFA.
- ◆ Remplir le contrat d'apprentissage, le signer et faire signer l'apprenti.
- ◆ Immatriculer et affilier l'apprenti au régime général de la sécurité sociale et à une caisse de retraite complémentaire.
- ◆ Faire passer une visite médicale à l'apprenti.
- ◆ Demander une autorisation à l'inspection du travail (uniquement pour machines dangereuses).
- ◆ Transmettre à l'UFA les 3 exemplaires du Cerfa.

« Devenir maître d'apprentissage, c'est former un jeune en transmettant son savoir, son savoir faire et l'accompagner dans son insertion professionnelle. »

L'apprenti s'engage
à :

- ◆ Respecter les règles de fonctionnement de l'entreprise et le secret professionnel.
- ◆ Travailler pour l'employeur et effectuer les travaux confiés.
- ◆ Suivre la formation à l'UFA et respecter le règlement intérieur.
- ◆ Se présenter à l'examen prévu.

« Etre apprenti, c'est mettre toutes les chances de son côté pour réussir sa vie professionnelle. Plus qu'un diplôme, un métier ! »

Les rôles du maître d'apprentissage

ACCOMPAGNER

- ◆ Informer l'apprenti sur l'entreprise.
- ◆ Lui faire comprendre son fonctionnement.
- ◆ L'intégrer au sein des équipes de travail.
- ◆ Lui faciliter l'accès à l'information.

FORMER

- ◆ Confier à l'apprenti des missions cohérentes avec sa formation et les exigences de l'UFA.
- ◆ S'assurer de son acquisition des savoirs faire et savoirs être.
- ◆ Définir avec lui les moyens à mettre en œuvre.
- ◆ Evaluer ses réalisations.

« Transmettre son savoir faire, c'est donner un métier. »

L'UFA désigne, pour chaque apprenti, un **professeur référent** chargé de son suivi avec le maître d'apprentissage.

Chaque année, **deux rencontres sont organisées** (plus si nécessaire en fonction des besoins) entre les 3 partenaires au sein de l'entreprise. Ces entretiens permettent de fixer les objectifs et d'évaluer la progression de l'apprenti. Le maître d'apprentissage peut participer à l'évaluation finale de l'apprenti.

Au début de la formation, l'UFA remet au maître d'apprentissage, un **dossier de liaison** qui permet d'assurer un suivi régulier du jeune en entreprise et à l'UFA.

Les qualités requises

Être **disponible** et à **l'écoute**.

Avoir le **sens des responsabilités** et **l'esprit d'équipe**.

Avoir une bonne **résistance physique**.

Savoir respecter les **règles de déontologie**, le **secret et la discrétion professionnelle**.

Faire preuve de **maturité**, **d'intérêt pour les autres**, de **patience** et de **contrôle de soi**.

- ◆ DE aide soignant, infirmier.
- ◆ DE auxiliaire de puériculture, éducateur de jeunes enfants.
- ◆ CAP AEPE (Accompagnant Educatif Petite Enfance).
- ◆ BTS ESF (Economie Sociale et Familiale) et SP3S (Services et Prestations des Secteurs Sanitaires et Sociale).
- ◆ DE moniteur éducateur, éducateur spécialisé, assistant de service social.
- ◆ BPJEPS (Brevet Professionnel Jeunesse, Education Populaire et Sport).

- ◆ **Santé/social** : milieu hospitalier, centre de soin, organisme social d'aide à l'enfance.
- ◆ **Personnes dépendantes** : EHPAD, centre de rééducation, résidence autonomie, structure d'aide à domicile, foyer d'accueil pour personnes en situation de handicap.
- ◆ **Petite enfance** : crèche, multi-accueil, école (avec un CAP AEPE en plus).
- ◆ **Accueil, encadrement, animation** : village de vacances, accueil de loisirs.
- ◆ **Tourisme** : office de tourisme, hôtellerie.
- ◆ **Développement local** : association, collectivité locale.

Poursuite d'études

Débouchés

Entre l'UFA, l'apprenti et le maître d'apprentissage : un vrai partenariat !

Rémunération

% SMIC	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %	100 %
2ème année	39 %	51 %	61 %	100 %

Les coûts sont essentiellement pris en charge par le conseil régional des Pays de la Loire, l'impôt (taxe d'apprentissage) et le fond social Européen.

Aucune contribution complémentaire n'est demandée aux entreprises. La formation est gratuite pour l'apprenti. Il peut rester à sa charge des frais annexes.

AIDE UNIQUE AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS

Cette aide forfaitaire est versée par l'état à l'employeur au titre d'un contrat d'apprentissage conclu dans une entreprise de moins de 250 salariés et visant un diplôme équivalant ou plus au baccalauréat.

Elle est fixée au maximum à **4 125 € la 1ère année** et **2 000 € la deuxième année**.

L'aide est versée avant le paiement de la 1ère rémunération et, chaque mois, dans l'attente des données mentionnées dans la déclaration par l'employeur.

EXONERATION DE TOUT OU PARTIE DES COTISATIONS SOCIALES

L'exonération spécifique attachée au contrat d'apprentissage a été supprimée au 1er janvier 2019 au profit de la réduction générale.

- ◆ L'exonération des charges salariales reste entière (salaire ne devant pas dépasser 79 % du SMIC).
- ◆ L'exonération patronale et le forfait sont remplacés par la réduction générale des cotisations patronales.

Rechercher un apprenti

Pour recruter un apprenti l'entreprise peut :

- ◆ Demander à l'UFA de lui transmettre des candidatures qui correspondent au profil souhaité.
- ◆ Repérer un jeune motivé par l'apprentissage. Et se rapprocher de l'UFA pour envisager la formation du jeune.

L'UFA peut se garder le droit de donner son avis quant au projet professionnel et au niveau scolaire du jeune.

Il est impératif que le poste proposé par l'entreprise corresponde au diplôme préparé et que le maître d'apprentissage remplisse les conditions de formation et d'expérience professionnelle requises.

- ◆ L'apprenti sera présent au sein de votre structure **une ou plusieurs semaines consécutives** (un calendrier vous sera transmis prochainement).
- ◆ Il peut travailler le week-end avec l'obligation, pour les moins de 18 ans, d'avoir **2 jours de congés consécutifs**.
- ◆ Les cours reprendront **le lundi après-midi** afin de permettre à l'apprenti de travailler le samedi matin lorsqu'il retourne en cours.
- ◆ **Les horaires de nuits** (21h–6h) sont interdits pour les mineurs.
- ◆ Le contrat peut débuter, au plus tôt, **trois mois** avant le début de la formation.

Horaires et rythme de l'alternance

L'UFA du lycée Les Buissonnets propose un parcours sécurisé.

Si le contrat d'apprentissage est rompu, une poursuite en classe de 1ère ou terminale Bac Pro en formation initiale est possible.